

Allocution du Professeur Salim Daccache s.j.
Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

**À l'approche du premier centenaire
de la création du Grand Liban (1920-2020) :
L'Université et ses fonctions en temps de crise**

à l'occasion de la fête patronale de l'Université Saint-Joseph de
Beyrouth
Le mardi 19 mars 2019

À l'amphithéâtre Jean Ducruet s.j.
Campus des sciences et technologies – Mar Roukoz

Son Excellence Monsieur le Président de la République le Général Michel Aoun, représenté par Son Excellence Monsieur le ministre Salim Jreissati,
Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Nabih Berri, représenté par Son Excellence Monsieur le député Michel Moussa,
Son Excellence Monsieur le Président du Conseil des ministres Monsieur Saad Hariri, représenté par Son Excellence Monsieur le Conseiller Daoud El Sayegh,
Son Éminence le Cardinal Mar Béchara Boutros Al Raï, Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, représenté par Son Excellence Monseigneur Paul Sayah,
Leurs Excellences les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Messieurs les Présidents des autorités judiciaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres et des associations professionnelles,
Messieurs les représentants de l'Armée libanaise, des Forces de sécurité intérieure et de la Sûreté générale,
Mesdames et Messieurs les Recteurs et les Présidents d'universités,
Messieurs les Présidents des organismes socio-économiques,
Révérend Père Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus au Proche-Orient et au Maghreb,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil stratégique de l'Université,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Université,
Mesdames et Messieurs les présidents et représentants de la Fédération et des Associations d'anciens étudiants,
Mesdames et Messieurs les Représentants du Personnel des services généraux,

Mesdames et Messieurs les Enseignantes et les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les Étudiantes et les Étudiants,
Chers Amis,

1. En cette fête de Saint Joseph, le patron de notre Université, commençons par nous tourner vers le saint juste et bon, mais silencieux que fut Saint Joseph. Ce silence lui donnait l'opportunité d'écouter en permanence la voix de sa conscience, apparaissant comme le saint solide aux niveaux extérieur et intérieur comme les planches de bois qu'il transformait en pièces utiles. Sa Sainteté le pape Benoît XVI le disait : « il n'est pas exagéré de penser que c'est précisément de son père Joseph que Jésus a appris - sur le plan humain - la solidité intérieure qui est le présupposé de la justice authentique devenue la « justice supérieure » qu'il enseignera un jour à ses disciples »⁽¹⁾.

2. Si Saint Joseph continue à nous enseigner la solidité intérieure et même extérieure, il est un devoir pour l'Université au Liban, et la nôtre plus particulièrement, de demeurer solide dans les moments difficiles de l'existence de notre pays. L'un de mes prédécesseurs, le recteur émérite et figure nationale le P. Sélim Abou s.j. qui nous a quittés en décembre passé pour la maison de lumière, son souvenir demeure celui d'une personnalité solide dont les positions ne cessent de résonner dans l'espace libanais et au-delà, à tel point que l'Université se doit d'actualiser ses positions et ses appels à la résistance. Dans cette traditionnelle rencontre du 19 mars, initiée en fait par le Père Ducruet en 1976, une autre belle figure de l'Université et du Liban, nous pouvons confirmer que l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, fondée en 1875 au service d'un Liban de la culture, des compétences, des libertés, du vivre-

¹⁾ Benoît XV Angélus, Place Saint-Pierre, IV^e Dimanche de l'Avent, 18 décembre 2005.

ensemble, de la démocratie et de la justice, continue et continuera l'œuvre de ses fondateurs et de ses refondateurs. Les sept fondateurs les plus anciens comme les Pères Gautrelet, Canuti, Cattin, Planchet, Monnot, Pailloux et Normand⁽²⁾ ainsi que les refondateurs comme les Pères Kolvenbach, Ducruet, Pouzet, Chamussy et Abou, chacun a marqué de son empreinte l'identité de notre Université⁽³⁾. C'est dans un esprit de reconnaissance à l'égard des fondateurs et des refondateurs, mais aussi de ceux qui continuent la mission aujourd'hui avec conscience et abnégation que nous vivons ce moment distingué de notre histoire, la 144^{ème} année du long parcours historique de notre université.

3. Si j'ai intitulé cette allocution « *Les fonctions de l'Université en temps de crise à l'approche du premier centenaire de la création du Grand Liban* », c'est au moins pour demander à l'Université et aux grandes institutions éducatives qui ont accompagné et contribué à la naissance de ce Grand Liban de s'interroger sur certains problèmes de fond qui risquent de miner son existence. L'Université Saint-Joseph de Beyrouth, mais aussi toute autre université au Liban qui ne recherche que le bien commun, me paraît interpellée par trois menaces qui ne cessent de s'afficher aux plans suivants : 1) académique au vu de la descente aux enfers de notre système universitaire, 2) culturelle au vu de la crise morale et spirituelle qu'on peut résumer par le mot de corruption généralisée, ce fléau qui risque de l'emporter sur la République et ses citoyens et 3) identitaire au vu de la perte des repères de l'identité libanaise. Il est donc urgent pour l'Université de renouveler sa réflexion à la question du vivre ensemble, fondement de notre système socio- politique et de la formule libanaise. Si

2) Cf. *L'Université Saint-Joseph de Beyrouth et sa vision 2025*, allocution du professeur Salim Daccache s.j., le 19 mars 2018.

3) En 1975, l'Université Saint-Joseph de Beyrouth s'est dotée d'une charte écrite et de nouveaux statuts de gouvernance moderne, 100 ans après sa fondation.

nous parlons de crise de système dans les trois situations que nous avons évoquées, c'est qu'une crise provoque une période de tension, une situation de déséquilibre grave ou de rupture préoccupante dans les domaines politique, économique ou social. Cette crise a non seulement provoqué ces ruptures mais a également jeté le trouble dans les esprits et dans les différents milieux de la société libanaise.

4. Cette mission de l'Université de réfléchir d'une manière critique à des questions difficiles nous a été récemment confirmée par le Supérieur général de la Compagnie de Jésus, le Père Arturo Sosa, à Loyola en juillet dernier : *« L'Université en tant qu'institution humaine et l'apostolat universitaire de la Compagnie de Jésus ont été en mesure de faire face de manière créative à des périodes historiques difficiles et complexes en restant fidèles à leur charisme et leur raison d'être. L'université est une communauté d'intérêts spirituels engagés dans la recherche de la vérité. L'Université se reconnaît dans la recherche de la vérité car elle est convaincue que les êtres humains peuvent y accéder »*⁽⁴⁾. Dans ce sens, et soulignant toujours la place de l'étudiant comme acteur de sa formation, l'Université se doit d'adopter une approche critique des grands problèmes de la société. Sa raison d'être n'est-elle pas en effet de contribuer, par la recherche et l'enseignement, à la transformation sociale visant le mieux-être de la nation et le bien-être de chacun et de tous dans la perspective d'un développement intégral ?

a) La première fonction, critique du système universitaire libanais actuel :

Le premier problème que je souhaite aborder avec vous est celui de la crise actuelle de l'Enseignement supérieur au Liban ; celui-ci

⁴⁾ Discours du Supérieur Général de la Compagnie de Jésus Arturo Sosa, *l'Université source d'une vie réconciliée*, Loyola, juillet 2018.

est devenu aujourd'hui l'enjeu important d'intérêts commerciaux et confessionnels. Sélim Abou, parlant de ce problème déjà en 2002, affirmait qu'« *il s'agit pour nous de résister à l'effondrement de l'enseignement supérieur engendré par la prolifération cancéreuse des établissements universitaires ou prétendus tels* »⁽⁵⁾. Avant la création de l'Université Libanaise en 1953, il y avait deux universités au Liban, l'AUB et l'USJ. Dans les années soixante, deux universités sont créées ; les années 80 ont vu une dizaine de créations, puis le réseau s'est élargi jusqu'à devenir aujourd'hui un groupe de 52 institutions avec une population de 200.000 étudiants dont environ un tiers à l'Université libanaise⁽⁶⁾. Mais dans bien des cas, peut-on encore parler d'universités ? L'armée libanaise, à titre d'exemple, a mis récemment la main sur un trafic de diplômes à l'intérieur de quatre universités, au moins, qui tout simplement vendaient des diplômes à des militaires qui n'avaient jamais assisté à des cours. Ma participation au Conseil de l'Enseignement supérieur de 2015 à 2018 m'a montré les dangers qui menacent cet enseignement et comment se prépare une inflation des mêmes programmes ici et là. C'est ainsi qu'une nouvelle université a pu obtenir en l'espace de quelques jours la reconnaissance de nombreux programmes tandis que d'autres attendaient cette reconnaissance depuis plus de trois ou quatre années. Ou encore une branche d'une université a pu obtenir la reconnaissance du Conseil des ministres sans que le ministre responsable en soit averti, tandis que d'autres attendaient depuis longtemps l'autorisation officielle de leurs branches. Interrogeons-nous sur les causes de cet effondrement :

1. Il est vrai que la multiplication des établissements privés et publics d'enseignement supérieur n'est pas propre au Liban. Un millier d'universités existe aujourd'hui dans le monde arabe,

⁵⁾ Sélim Abou, Les résistances de l'Université, discours de la fête patronale de l'Université du 19 mars 2003.

⁶⁾ Il est difficile de trouver des chiffres précis du nombre d'étudiants à l'Université publique.

quelques 400 d'entre elles relevant du privé plutôt commercial. Le libéralisme du marché s'est accéléré pour répondre à la demande de diplômes qualifiants et encourager l'émulation afin d'élever le niveau des études. Le résultat au niveau du monde arabe est bien négatif puisqu'il est à la traîne dans les classements internationaux, sauf pour quelques pays et universités.

Nous ne sommes pas opposés à la création de nouvelles universités ou facultés au Liban, mais nous nous posons la question suivante : avec quelle vision et quelle stratégie pour créer une université? Un ministre libanais de l'éducation me disait un jour que ce n'est pas un problème et qu'il faut laisser le marché lui-même s'autoréguler, ainsi les universités de piètre niveau se verront obligées de disparaître. Mais ce même ministre oubliait la roublardise libanaise (al chatara) qui consiste à se détourner des exigences académiques et à offrir des services illégaux de tous genres, les exemples étant bien nombreux dans ce domaine.

En fait, aucune vision d'ensemble n'a été élaborée et suivie dans la création des nouvelles universités qui, au Liban, sont des universités généralistes, de la licence jusqu'au doctorat. Pas de plan pour leur répartition en fonction des besoins du pays et des régions et surtout en fonction des disciplines et des spécialités. Les programmes ou les diplômes octroyés au Liban sont répétitifs là où les secteurs qui ne nécessitent pas des investissements lourds sont recherchés plus que d'autres car ils rapportent : c'est ainsi qu'il y a une quarantaine de facultés de business ou de gestion dans ce pays ! Malgré le nombre élevé de facultés d'ingénierie, une vingtaine, et des projets de nouvelles créations se bousculent, sans tenir compte des possibilités du marché. 48.000 diplômés, dont un bon quart est voué au chômage, la pharmacie six facultés, mais il y a une demande pour six autres quoique le marché est bien saturé de diplômés.

2. Une deuxième cause de cette situation anarchique provient de l'absence d'une législation qui formulerait des conditions précises d'admission des candidats et imposerait la pratique de l'Assurance qualité, laquelle obligerait toute université à se conformer à des procédés d'accréditation reconnus à l'échelle internationale : la loi 285/2014 de l'organisation de l'enseignement supérieur, le décret 10068/13 des conditions d'octroi du doctorat et le décret 2176/18 sur les conditions d'octroi de création de programmes et de filières constituent des avancées notoires. Mais le projet de loi sur l'obligation de l'Assurance qualité, formulé dès 2012 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, est toujours soumis aux commissions parlementaires pour débat et étude. Il se résume par la création d'une instance chargée de garantir l'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur au Liban et la publication de normes et de standards internationaux que toute université devra respecter dans plus d'un domaine, surtout celui de la gouvernance. Sept ans pour sortir une loi, n'est pas un peu trop? Serait-elle gênante pour l'une ou l'autre institution ou bien pour la ou les instances qui les protègent? L'on nous rassure aujourd'hui que cette loi est à la porte de la réunion plénière du Parlement, donc nous espérons qu'elle soit votée dans les plus brefs délais.; L'octroi par une instance nationale du label local de l'Assurance qualité avec des normes et des standards est une bonne mesure si elle est bien pratiquée ; mais cela ne peut dispenser les universités de l'obligation d'inscrire dans la loi d'obtenir une accréditation internationale d'une Agence reconnue par les systèmes internationaux. Il s'agit là d'une exigence morale et académique car nos diplômés qui sont le vrai capital libanais, celui de l'intelligence et de la compétence, sillonnent les mondes et sont la fierté de leur *Alma Mater* et du Liban sur les cinq continents.

3. Je ne m'étendrai pas sur une troisième cause, celle d'un manque évident de connaissances des besoins du marché : quelles sont aujourd'hui, et surtout quelles seront demain, les compétences pertinentes, les professions offrant des débouchés ? Aujourd'hui, nos écoles enseignent des compétences dont 60 pour cent ne sont pas utiles aux professions de demain. La voix des Ordres et associations professionnelles dans ce domaine reste trop discrète lorsqu'il s'agit d'autoriser de nouvelles spécialisations dans des domaines d'avenir tels que l'ingénierie et la santé. On continue à diplômer sans aucune règle ou *numerus clausus* : telle faculté d'ingénierie admet quelques 900 étudiants en 1^{ère} année, venant de toute branche du bac, même obtenu avec rachat ; telle autre université soumet les détenteurs du bac économique et social à des cours de prérequis en mathématiques pour les admettre dans les études de génie. Un enseignant des classes secondaires a révélé dans un document : « Je ne comprends pas comment cette université X a admis l'un de mes élèves dans sa Faculté d'ingénierie avec une note en sciences physiques qui n'a jamais dépassé les 4/20 ». Pas moins de 25. 000 à 30. 000 diplômés de toutes disciplines sont promus par année dans le contexte d'une économie locale exsangue qui ne peut en enrôler qu'une infime partie. Mais que les employeurs potentiels soient locaux, régionaux ou internationaux, ils écarteront les candidats titulaires d'un diplôme au rabais.

4. Remarquons au passage que rien n'existe sur le rôle de l'enseignement supérieur dans les rapports récents relatifs au développement économique libanais, alors que, à l'échelon international, une étude comme le rapport Mackenzie se satisfait de termes généraux qui s'appliquent sur n'importe quel pays⁽⁷⁾. Ce rapport parle de l'opportunité de mettre en place une économie des

7) www.economy.gov.lb/media/11893/20181022-1228full-report_Mackenzie-en.pdf.

nouveaux savoirs et de l'innovation. Malheureusement, il ne souffle mot sur le rôle de l'Université ou des institutions universitaires de technologie avancée dans la formation d'une main d'œuvre hautement spécialisée dont le Liban et la région auront demain grand besoin. Ceci constitue à l'évidence une vigoureuse interpellation pour préparer notre université aux défis de demain !

5. Interrogeons-nous un instant sur les conséquences de ce dysfonctionnement.

1. la première conséquence est une concurrence féroce. Un président d'université est venu me rapporter comment dans l'une de ses branches régionales, une autre université est venue payer presque le double à deux de ses professeurs qui se sont laissés séduire et ont entraîné avec eux la majorité de leurs étudiants. Et que dire de l'achat des étudiants dans leurs écoles, proposant les offres les plus spectaculaires ?

2. Une deuxième conséquence est le nivellement par le bas ; l'octroi des diplômes relève du règne de l'arbitraire car il n'y a pas de critères clairs et déclarés. Que de rumeurs sur des diplômes au rabais, des diplômes bidons suite à des examens qui manquent de sérieux, des diplômes accordés à des étudiants qui ne sont jamais présents aux cours.

3. Une troisième conséquence : un paysage universitaire d'une disparité poignante : certaines universités ne cherchant que le profit ; tandis que d'autres, réellement d'utilité publique et sans profit, peinent pour trouver une aide financière à leurs étudiants et des fonds pour leur développement car telle est leur mission de toujours.

6. Mais quelle est la réponse de l'USJ ?

1. Une première réponse a été de suspendre notre participation à la Fédération des universités du Liban, dont nous étions parmi les

co-fondateurs. Cette décision a été prise en parfaite entente avec l'Université Américaine de Beyrouth car il n'était plus possible de couvrir de graves abus sous prétexte que les universités objets de poursuite ne font pas partie de l'Association. Nous attendons des mesures concrètes à long terme qui imposent à toute université d'être au niveau des normes et des standards propres à l'Assurance Qualité. Reste un problème de taille : il y a dans l'Association des universités à but lucratif et d'autres à but non lucratif, et la philosophie éducative des premières n'est vraiment pas la même.

2. Notre réponse à ce procédé démagogique aux résultats catastrophiques a démontré qu'une université comme la nôtre ne peut qu'opposer une recherche accrue de l'excellence, ce qui constitue une constante de l'Université. C'est précisément à ce surcroît d'excellence qu'invite la « vision » de l'USJ pour les années à venir jusqu'en 2025 et qui est en cours d'application à tous les niveaux de l'Université. En témoignent le souci constant de la pédagogie universitaire à l'adresse des enseignants, le développement des moyens consacrés à la recherche, et l'institutionnalisation de l'Assurance-Qualité sous forme d'accréditation institutionnelle pour l'ensemble de l'Université. En témoigne aussi le fait que plusieurs facultés et instituts ont entamé le processus d'accréditation de leurs programmes comme l'École supérieure des Ingénieurs de Beyrouth, la Faculté de gestion et de management, la Faculté de pharmacie, la Faculté de médecine et l'Institut de physiothérapie. Ce processus ne peut être dissocié du défi relevé par l'Université d'offrir à ses étudiants la formation aux règles pratiques à la citoyenneté, c'est-à-dire de considérer les droits et les devoirs comme un bien universel et d'opter résolument pour une culture du débat démocratique et pour un vivre ensemble adulte. Notre mission est d'être un espace de construction de l'individualité de la personne qui a sa dignité et qui regarde autrui

comme constitutivement digne et libre, qui cherche à dépasser le conflit entre communautés et tribus par un travail sur soi-même afin d'atteindre la stature du citoyen.

3. Mais notre réponse à cette crise de l'Enseignement supérieur libanais ne peut être complète ni efficace si la loi de l'Assurance qualité n'est pas enfin votée et appliquée à la lettre dans le cadre des garanties constitutionnelles qui légitiment l'existence et l'autonomie de toute institution éducative surtout dans le supérieur. Je dirais plus : cette loi qui devrait obliger toute institution à rendre compte de ses réussites et de ses échecs, sera une leçon exemplaire pour l'ensemble du corps politique et social libanais, un corps que l'on ne cesse de qualifier par la corruption et la mauvaise gestion. Il y a plusieurs siècles, un sage chinois, conseiller de son empereur, lui confia ceci : *« Si vous voulez détruire un pays, inutile de lui faire une guerre sanglante. Il suffit de détruire son système d'éducation et de généraliser la corruption. Ensuite, il faut attendre vingt ans et vous aurez un pays constitué d'ignorants et dirigé par des voleurs. Il vous sera très facile de les vaincre »*. Sommes-nous arrivés jusque-là ?

b) la question de la corruption généralisée

La parole du sage chinois ne peut que nous interpeller : quelle est l'origine de cette corruption et pourquoi le Liban ne cesse-t-il de rétrograder d'année en année, véritable descente aux enfers, dans le classement international des pays corrompus où il occupe cette année la 143^{ème} place sur les 180 de la liste de la sérieuse Transparency international ? Je lisais, il y a quelques mois, un article qui affirmait l'équation suivante⁽⁸⁾ : les pays où les règles morales les plus strictes sont observées et respectées en ce qui concerne les dépenses de l'État, c'est-à-dire de l'argent des contribuables, où les dirigeants politiques acceptent volontiers de

8) <https://tradingeconomics.com/lebanon/corruption-rank>

réduire leurs rémunérations et où le bien commun est bien géré, sont les pays les plus florissants du point de vue économique et là où il y a le moins d'inégalité sociale⁽⁹⁾. Ce sont des pays qui n'ont pas de dettes. Là où il y a le plus de corruption, il y a des dettes et c'est là où il y a le plus d'inégalités, c'est là où les déplacés et les réfugiés sont considérés comme des chiffres et non comme des personnes. Au Liban, il n'y a pas besoin de démontrer qu'une crise économique doublée d'une crise sociale ne cesse de menacer les ménages les moins lotis de telle manière qu'une partie substantielle de la classe moyenne ne cesse de perdre de ses moyens pour bien vivre ; les 25 pour cent de la population qui vivaient dans la pauvreté jusqu'en 2015 sont devenus 30 pour cent en 2018 selon une étude de l'ESCWA parue l'année passée⁽¹⁰⁾, c'est-à-dire que 500.000 de ses habitants gagnent moins de 120 dollars par mois pour pouvoir survivre et que parmi eux quelques dix pour cent vivent d'une rentrée mensuelle qui ne dépasse pas les 75 dollars américains.

Les causes de cette généralisation de la corruption et de ses effets destructeurs sont bien évidemment multiples. Il est du devoir de l'Université de pointer le doigt sur une raison capitale de ce problème endémique. Nous en sommes tous conscients : les promesses du plan CEDRE ne se concrétiseront pas si un plan de réforme de la gouvernance administrative ainsi qu'un plan anti-corruption ne sont pas proposés. Comment agir pour faire réussir ce plan de lutte anticorruption ? Suffit-il d'éliminer les minces pots de vin ici et là et de punir par conséquent les fonctionnaires responsables de ces agissements en faveur des petites corruptions, sans parler des grosses corruptions ? Il est évident qu'il faudra agir contre eux. Mais, nous le savons, et nous l'avons

⁹⁾ Jean-Philippe Vincent, La puissance d'une éthique collective, moteur de la croissance d'un pays, **Le Figaro**, 15 octobre 2019.

¹⁰⁾ <https://en.annahar.com/article/865485>.

retenu presque par cœur : notre système politique repose sur le partage confessionnel. Certains diront que c'est ce partage confessionnel qui génère, sinon facilite, cette corruption de tous genres en couvrant les responsables et en nommant des personnes à la solde des politiciens. En fait, ce système ne fait que produire un agir politique fondé sur le clientélisme ou le favoritisme et qui ne fait qu'utiliser le confessionnel pour atteindre ses fins. Le clientélisme, nous le traduisons en arabe par le terme ma7soubiya, ma7soub avec le pluriel ma7asib, un sujet qui est traité par une littérature foisonnante de science politique et sociologique⁽¹¹⁾. Pour faire bref, ce système fait que « le citoyen » libanais, parmi d'autres, « se met sous la protection d'une autorité qui a des prérogatives d'ordre politique pour défendre ses intérêts et ses droits au lieu de les confier à l'État ». Certaines analyses précisent que le clientélisme est le système politique qui s'organise de telle manière à ce que les citoyens ne puissent obtenir leurs droits que par le biais de l'autorité politique qui se fait payer ses services d'une manière morale ou matérielle pour se maintenir au pouvoir. Le penseur libanais Ahmad Beydoun, l'un de ceux qui ont bien étudié le rapport entre confessionnalisme et clientélisme, dira que ce système « *susceptible, certes, de se manifester dans un contexte autre que celui du confessionnalisme, ne peut jamais se passer d'une 'asabîya (esprit de clan) qui le couve. Le confessionnalisme n'étant, au départ, qu'une des figures possibles de la 'asabîya, le clientélisme a pu, au cours de l'histoire contemporaine du Liban, procéder de lui autant que d'autres 'asabîya dont surtout celle du clan et celle de la région ou de la localité* ». À regarder de près, cette analyse et ces conclusions, comme beaucoup d'autres, nous placent au niveau d'une approche

11) Clientélisme politique et corruption, Jean François Médard, **Revue Tiers Monde**, Année 2000 161 pp. 75-87.

simplement sociologique et ne font pas avancer le débat, puisque la seule conclusion serait d'abolir tout simplement le système confessionnel, comme s'il était très facile d'évacuer un siècle et plus d'histoire. Remarquons que chaque fois qu'il y a ce genre d'appel, le confessionnalisme se crispe, se maintient et devient pire qu'avant. Il est vrai que ce confessionnalisme, surtout en ce qui concerne le statut personnel, est inscrit dans la Constitution libanaise. Une lecture attentive de la Constitution montre toutefois que l'accent est mis sur la liberté de l'individu et sa responsabilité devant les lois de son pays. Le paragraphe c du préambule de la Constitution précise que la République libanaise « *est fondée sur le respect des libertés publiques et en premier lieu la liberté d'opinion et de conscience, sur la justice sociale et l'égalité dans les droits et obligations entre tous les citoyens sans distinction ni préférence* ». Quant à l'article 8, il confirme et répète que « *la liberté individuelle est garantie et protégée et nul ne peut être arrêté ou détenu que suivant les dispositions de la loi* ». L'article 9 est explicite lorsqu'il proclame que « *la liberté de conscience est absolue* », rendant hommage au Très-Haut, garantissant et protégeant le libre exercice religieux à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public, même si le même article, assorti d'une pointe confessionnelle, « *garantit également aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux* ». De même, l'article 12 énonce une évidence capitale lorsqu'il dit que « *tous les citoyens libanais sont également admissibles à tous les emplois publics sans autre motif de préférence que leur mérite et leur compétence.* » L'article 13 souligne « *la liberté d'exprimer sa pensée par la parole ou par la plume, la liberté de la presse, la liberté de réunion et la liberté d'association, sont garanties dans les limites fixées par la loi.* » De même nous oublions trop souvent que l'article 50 de cette Constitution nous parle du « *serment de fidélité que tout président*

de la République doit faire à la nation libanaise » et non à une quelconque confession ainsi que, selon l'article 27, « *le membre de la chambre des députés représente toute la Nation. Aucun mandat impératif ne peut lui être donné par ses électeurs.* » Notre constitution fait ainsi de l'individu libanais un projet de citoyen et donc un sujet de l'histoire ; toute politique confiée à un représentant ou à un dirigeant lui donne la responsabilité absolue, morale et pratique, de réaliser cette mission⁽¹²⁾.

Face aux limites de cette critique qui attribue la corruption au confessionnalisme politique, et considérant par ailleurs les ouvertures de la Constitution libanaise elle-même qui ne plonge pas le tout dans le confessionnalisme mais regarde le tissu social comme une société civile, il nous faut donc chercher ailleurs les raisons d'une telle impasse et d'une telle corruption généralisée. Que la communauté soit considérée tel un phénomène socioreligieux ou bien une essence ou un rapport politique comme disent certaines analyses marxistes suivies par d'autres de bonne intention, le résultat sera le même si une réforme de la conception du politique et de la politique n'est pas profondément entamée au Liban⁽¹³⁾. D'ailleurs tout individu est un rapport politique et social, qu'il soit chrétien ou musulman. La corruption n'est ordonnée ni par les Evangiles ni par le Coran, mais au contraire condamnée et franchement interdite. Le clientélisme doublé de corruption fait de l'homme un simple objet de l'histoire. Je dirais que si le confessionnalisme disparaît un jour de notre pays, la corruption et le clientélisme ne disparaîtront pas car le vrai problème est ailleurs et que si l'État perd 4 milliards qui vont ici et là, il en perdra davantage si nos politiciens ne changent pas et ne deviennent pas

12) Salim DACCACHE s.j., « Les rapports entre la laïcité et la citoyenneté au Liban », in *Actes du colloque, La territorialité de la laïcité*, sous la direction de Hiam MOUANNES Préface de Corinne MASCALA, Philippe NELIDOFF et Xavier BIOY, pp 253-265.

13) Georges CORM, *le Monde Diplomatique*, mars, 1997.

des hommes et des femmes d'État ; corruption et clientélisme seront même plus dangereux car ils n'auront plus de barrière morale ou religieuse pour les limiter. Le problème du Liban et ses effets destructeurs résident 1) dans la représentation erronée du politique par les dirigeants et les politiciens 2) et dans l'exercice de la politique comme service de ses propres intérêts et non du bien public. Cette manière de considérer la politique libanaise, dans toutes ses nuances, a été déjà bien condamnée par un texte de Michel Chiha en 1949 (et qui demeure d'une brûlante actualité jusqu'aujourd'hui) : « *Le goût fade de notre politique intérieure se traduit par un écœurement. Ce qui soulève le cœur, c'est ce langage creux, ces phrases vides auxquelles la vie officielle nous a accoutumés. Ce sont les nourritures sans vitamines qui donnent au visage politique libanais cette couleur d'anémie et de sclérose. Toute notre politique, c'est-à-dire toute notre vie de citoyens est traitée comme une préoccupation secondaire, une matière sans importance. Il ne s'agit plus que de faire marcher sans trop d'accroc une machine rouillée* »⁽¹⁴⁾.

Je ne ferai pas ici un exposé sur ce qu'est la politique ou le politique tel qu'un dirigeant libanais est appelé à le concevoir et à le pratiquer. Je me contente de revenir à deux autorités intellectuelles en philosophie politique qui peuvent éclairer notre chemin. Le premier est et une autorité arabe intellectuelle bien connu et reconnue, auteur de la *muqqadima* de l'Histoire universelle : il s'agit de Mohammad Ibn Khaldoun du 14^e siècle, qui fut juge *shar3i* courageux et combattant le clientélisme et la corruption au Caire, « la métropole de l'Univers »⁽¹⁵⁾. Dans son autobiographie, comme dans ses prolégomènes, Ibn Khaldun, en fin observateur, a bien

14) Paru le 1er décembre 1949 dans le journal **Le Jour**.

15) Né à Tunis en 1332 et mort en 1406 au Caire, est un historien, économiste, géographe, démographe, précurseur de la sociologie et homme d'État d'origine arabe. Il connut les régimes politiques en Andalousie et au Maghreb. L'on note que ses Prolégomènes sont plus intéressants pour la science politique et la sociologie que l'Histoire elle-même.

décelé, du temps des Mamelouks, la *3asabiyya* confessionnelle et comment elle était manipulée et utilisée par certains dirigeants et politiciens pour pratiquer et généraliser la corruption. En pratique, pour Ibn Khaldoun, la corruption dans l'État néglige les humbles, les pauvres, les veuves et les orphelins pour favoriser une caste qui est au service du prince qui leur paie en retour leur allégeance. Pour lui, la *3açabiyya* peut être assumée non pas par quelque arrangement technique d'organisation politique, mais par une conviction de la part du prince et des dirigeants que l'État, *al dawla*, que « l'autorité politique correspond à un bien humain universel »⁽¹⁶⁾. De même, « le pouvoir politique consiste à faire agir la masse selon les vues de la raison » qui, pour Ibn Khaldoun, est « une faculté dotée d'universalité »,¹⁷⁾. En bref, ce à quoi appelle Ibn Khaldoun est une réhabilitation et une réforme du politique en tant que conviction de juste direction, et de la politique qui doit assurer *al 3umran* de tous, le bien-être et le développement de l'ensemble de la cité. L'utilisation des instruments de la violence ne peut être confiée qu'à celui qui a le *mulk*, c'est-à-dire au responsable de l'État (*al wazi3*), sinon c'est l'État tout entier qui sera voué à son autodestruction. Si Ibn Khaldoun n'est pas pertinent et il l'est, regardons ensemble le modèle suisse : lorsque vous visitez la province suisse, vous vous rendez compte que la solidarité ethnique et linguistique, même religieuse, existe. Mais elle n'est jamais utilisée ou manipulée pour des fins politiques, car la politique suisse est un service universel que personne n'ose mettre en cause.

16) Olivier CARRÉ, éthique et politique chez ibn Khaldoun, juriste musulman : actualité de sa typologie des systèmes politiques in **L'Année sociologique (1940/1948-) Troisième série, Vol. 30 (1979-1980)**, pp. 109-127. Presses Universitaires de France

17) Idem.

Passons à l'autre autorité intellectuelle que certains d'entre nous ont fréquentée lors de leurs études de philosophie, de sociologie ou de science politique et qui est un auteur occidental du 20^{ème} siècle. Il s'agit de Julien Freund, qui a développé toute une œuvre de réhabilitation de la politique telle qu'inscrite dans une nation démocratique. Il nous parle de l'essence du politique qui comporte trois aspects : « 1°) *le commandement et l'obéissance, qui donnent lieu à la dialectique de l'ordre ; - 2°) la distinction du privé et du public, celui-ci étant une relation impersonnelle qui exige homogénéité et droit, et 3), les notions d'ami et d'ennemi, qui entraînent la dialectique de la lutte et obligent à tenir la guerre pour un élément intrinsèquement humain ; car la paix est un équilibre entre les inimitiés* ».

J. Freund reconnaît au politique un objectif spécifique, celui d'assurer le bien commun par la sécurité extérieure et la concorde intérieure. Mais « *la démocratie, dit-il, se décompose quand elle dilapide la sincérité en démagogie et en flatterie* ». Cela signifie que les politiciens devront éloigner leurs mains de l'administration publique, sauf pour lui rappeler qu'elle doit être au service du bien public, car toute identification entre politique et service public conduit à faire de ce service un outil à la solde des politiciens et de leurs intérêts privés. Je rappelle la devise de l'Ecole nationale d'administration en France à l'adresse des fonctionnaires : « *servez l'État et ne soyez pas les servants du pouvoir politique* ». Cela signifie que si la lutte contre la corruption est sérieuse, trois mesures devraient être prises pour mener la lutte, la première consiste à réhabiliter le rôle du médiateur de la république, chargé entre autres de mener le combat contre la corruption, la deuxième la nomination d'une commission de juges et de hauts fonctionnaires, connus pour leur moralité et leur compétence pour mener les jugements qui s'imposent, la troisième une autre

commission qui propose une modernisation de notre législation anti-corruption pour interdire toute connexion entre politique et affaires comme les actes consensuels d'achats qui se font au niveau des ministères.

Cette manière qui peut être « essentialiste » de considérer la politique, ne peut que mettre en relief le et la politique dont le rôle est de donner sens aux activités des citoyens et à la marche de l'histoire des nations. Je voudrais ici suggérer à notre institut des sciences politiques associé à la Faculté de Droit et à l'Observatoire de la Bonne Gouvernance de lancer une formation pratique à l'adresse des volontaires de nos dirigeants et des représentants du peuple qui concerne tous les points qui ont été évoqués, saluant le rôle décisif qu'ont joué plusieurs de nos facultés dans l'émergence d'une administration publique libanaise connue depuis la naissance du Grand Liban pour son efficacité et sa bonne moralité.

Je voudrais terminer cette partie de mon discours par une citation de sa Sainteté le pape François de son message pour la journée de la Paix du 1^{er} janvier dernier. S'adressant aux dirigeants politiques, il les appelait à une véritable réhabilitation de la politique au service du bien commun. Intitulé « La bonne politique au service de la paix », ce message définit ce qu'est la bonne politique qui peut être artisan de paix « qui est comme une fleur fragile qui cherche à s'épanouir au milieu des pierres de la violence ». « *Nous le savons, dit sa Sainteté : la recherche du pouvoir à tout prix porte à des abus et à des injustices. La politique est un moyen fondamental pour promouvoir la citoyenneté et les projets de l'homme, mais quand elle n'est pas vécue comme un service à la collectivité humaine par ceux qui l'exercent, elle peut devenir un instrument d'oppression, de marginalisation, voire de destruction.* » En effet, poursuit sa Sainteté, « *la fonction et la responsabilité*

politique constituent un défi permanent pour tous ceux qui reçoivent le mandat de servir leur pays. (...) Accomplie dans le respect fondamental de la vie, de la liberté et de la dignité des personnes, la politique peut devenir vraiment une forme éminente de charité. »⁽¹⁸⁾ Sans ignorer les vertus qui caractérisent certains dirigeants politiques, le pape souligne les vices qui dénaturent souvent la fonction politique. Il dit : « Ces vices, qui affaiblissent l'idéal d'une authentique démocratie, sont la honte de la vie publique et mettent en danger la paix sociale : 1) la corruption – sous ses multiples formes d'appropriation indue des biens publics ou d'instrumentalisation des personnes –, 2) la négation du droit, 3) le non-respect des règles communautaires, 4) l'enrichissement illégal, 5) la justification du pouvoir par la force ou par le prétexte arbitraire de la "raison d'État", 6) la tendance à s'accrocher au pouvoir, 7) la xénophobie et le racisme, 8) le refus de prendre soin de la Terre, 9) l'exploitation illimitée des ressources naturelles en raison du profit immédiat, 10) le mépris de ceux qui ont été contraints à l'exil. » C'est pourquoi le pape rappelle aux politiciens les béatitudes qu'un cardinal vietnamien avait prononcées :

« Heureux le politicien qui a une haute idée et une profonde conscience de son rôle.

Heureux le politicien dont la personne reflète la crédibilité.

Heureux le politicien qui travaille pour le bien commun et non pour son propre intérêt.

Heureux le politicien qui reste fidèlement cohérent.

Heureux le politicien qui réalise l'unité.

Heureux le politicien qui ne passe pas son temps à accuser les autres.

Heureux le politicien qui s'engage dans la réalisation d'un changement radical.

¹⁸⁾ Message de Sa Sainteté le Pape François pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix, 1^{er} janvier 2019.

Heureux le politicien qui sait écouter.
Heureux le politicien qui n'a pas peur. »⁽¹⁹⁾

C) Le vivre-ensemble sur les pas de Samir Frangié et de Sélim Abou :

J'avais annoncé dans mon éloge funèbre du recteur émérite Sélim Abou que l'Université fera le nécessaire pour publier l'anthologie qu'ils avaient élaborée et préparée ensemble, avec d'autres auteurs et rédacteurs, dont le professeur Antoine Courbane qui coordonne cette activité. En prolongement de ma réflexion sur la réhabilitation de la politique au Liban, celle-ci aura comme mission, entre autres, de conforter et de consolider le vivre-ensemble au Liban. Ce souci rejoint l'entreprise de Frangié et de Abou car leur but n'est pas de supprimer le confessionnalisme mais de faire de la diversité religieuse un atout pour édifier un État et parvenir à une stabilité grâce à un système solide fondé sur le consensus et le vivre-ensemble, transcendant les idéologies identitaires. « *Malgré beaucoup d'erreurs et d'abus, c'est le confessionnalisme qui a enseigné au Liban la tolérance* »⁽²⁰⁾, relève Samir Frangié, reprenant ce que Michel Chiha avait écrit en 1954.

Cette tradition, car il s'agit bien d'une tradition, est enracinée dans la terre de Beyrouth puisque déjà Nonnos de Panopolis, le poète grec du V^{ème} siècle après JC célébrait le « vivre-ensemble adossé à une bonne politique et à la règle du droit à Beyrouth ». Je le cite : « *La discorde qui défait les États ne cessera de compromettre la paix que lorsque Béryte, garante de l'ordre, sera juge de la terre et des mers, lorsqu'elle fortifiera les villes du rempart de ses lois* ». Il

¹⁹⁾ François-Xavier Nguyen Van Thuan (m. en 2002), emprisonné par les communistes fut libéré et envoyé à Rome. Fut Préfet de la Commission Justice et Paix.

²⁰⁾ Prononcé le lors d'un colloque sur « Michel Chiha, l'homme politique ». Cf. *l'Orient-le-Jour* du 7/11/2015.

voulait dire que Béryte était bien le modèle à suivre en termes du vivre-ensemble et aussi de transparence⁽²¹⁾.

Dans ce sens, comment ne pas nous réjouir, en tant que Libanais d'abord et en tant que membres de la communauté de l'USJ, de la déclaration historique sur la fraternité humaine prononcée récemment aux Émirats Arabes Unis par le Pape François et l'Imam d'Al-Azhar Ahmad al Tayyib ? Notre pays et notre université ont pour raison d'être ce vivre-ensemble magnifiquement exalté à Abu-Dhabi. L'USJ peut à juste titre s'enorgueillir d'être un des artisans éminents de ce « message » qui constitue le Liban et chaque membre de notre communauté en est le porteur et le messenger. Nous aurions désiré que ce document soit signé au Liban, le pays message, mais nous sommes heureux que le Liban ait fait des émules en cette matière.

En fait, le Pape François et le Grand Imam d'Al Azhar ont su, dans cette déclaration aux dimensions de l'Histoire et de la Civilisation, exprimer l'équilibre serein et parfait de ce vivre-ensemble dont ont parlé avec tant de fougue et de conviction deux de nos plus grands intellectuels, l'ancien recteur Sélim Abou et l'ancien député Samir Frangié. Pour l'un comme pour l'autre, ce vivre-ensemble signifie « vivre-ensemble-politiquement », au sein d'un espace commun souverain et bien circonscrit, régi par une même règle du droit et par les mêmes lois.

Vivre-ensemble va bien au-delà de la coexistence mutuelle sociale qui est fondamentale, mais qui n'est pas tout et qui, parfois, est entachée d'actions injustes et arbitraires. Mais vivre-ensemble c'est produire du politique, c'est-à-dire faire apparaître quelque part le

²¹) Nonnos de Panopolis, *Géographies Dionysiaques*, liv. 41 vers 395-388, t.II, p. 243 ; Koechly, t.II pp. 333-334, Ludwig.

corps d'une cité, un corps vivant même s'il s'avère fragile et peut tomber malade comme le pensait Machiavel⁽²²⁾. Curieusement, ce dernier utilise abondamment le vocabulaire médical de son époque pour parler du politique. Ainsi, il distingue le processus d'altération de celui de corruption du corps politique. La corruption serait à mettre en rapport avec l'oubli progressif des principes fondateurs et moraux de la part des jeunes générations et des moins jeunes qui finissent par ne plus se souvenir de l'ordonnancement premier de la cité qui en garantit la stabilité et la durabilité. C'est alors que l'individu oublie qu'un citoyen est un homme libre, certes, mais qui accepte de gouverner aujourd'hui et d'être gouverné demain, donc d'obéir à la loi de l'État et rien qu'à la loi de l'État. Il se comporte alors selon des mœurs corrompues, au nom même parfois du bien commun, mais à des fins privées en instillant la haine et suscitant la discorde qui mènent à l'anéantissement de la cité. C'est sans doute, conscients de cela que Sélim Abou et Samir Frangié avaient mis en chantier depuis 2014, le projet de ladite anthologie du vivre-ensemble et des pièges qui le guettent afin de mettre à la disposition des jeunes générations un outil historique leur permettant de garder présents à la mémoire ces principes premiers qui ont fait le Liban ; non point une série d'enclos juxtaposés où vivent des groupes religieux divers, mais un espace commun et souverain de liberté où chacun est conscient de l'universalité de l'autre différent de lui.

Sélim Abou, dans « Les Tâches de l'Université », discours prononcé en 1998, met déjà en place les jalons de cette anthologie, véritable hygiène préventive de la mémoire citoyenne, en assignant à l'Université le devoir de « *dispenser aux étudiants ... une culture politique rénovée, en prise sur une situation nationale*

²²⁾ Cité par Dominique de Villepin, « Avant la démocratie quelques réflexions sur l'activité de Machiavel », in *Revue des Deux Mondes*, Juin 2014.

en pleine mutation » et ce afin de les « porter à réfléchir sur les présupposés du pluralisme démocratique, les modalités de la citoyenneté différenciée et les principes des droits de l'homme, ainsi que sur leur mode de fonctionnement et de dysfonctionnement ». Et, comme en écho lointain à Machiavel parlant de la corruption, il met en garde contre la dérive de la culture politique en disant : « Il est vain de prêcher l'amour de la patrie, le sens du bien commun, le respect de la loi, si on ne dénonce pas ... cette source de toutes les perversions qu'est l'opportunisme » qui, au Liban, « prend la figure d'un trait culturel dominant ».

J'ajouterais personnellement, à la lumière de la Déclaration Universelle de Fraternité d'Abu-Dhabi, et à la veille de la célébration du premier centenaire de la proclamation de l'État du Grand Liban, que l'Université Saint-Joseph est plus qu'un simple espace de liberté, c'est un *sanctuaire de la liberté souveraine* de tout citoyen libanais. L'enceinte de notre université circonscrit un espace sacré de liberté, de dignité et de fraternité, mais sans tabac. Contre l'enceinte de l'USJ, toute politique liberticide viendra se briser en mille morceaux.

C'est pourquoi je fais appel à chacune et à chacun de vous, à tous les échelons de notre communauté universitaire, de vous mobiliser et de vous impliquer afin de répandre la culture du « vivre-ensemble-politiquement » dans un esprit de fraternité. Cette culture politique implique des règles de base sans lesquelles la Cité s'autodétruit : le respect de l'alternance démocratique et de ses échéances, la remise des comptes, la sortie du repli sur soi vers la citoyenneté, l'observation stricte des lois et le souci permanent de la souveraineté. Retenons qu'une société, plus elle est une société pluraliste, plus elle a besoin de s'en tenir aux principes selon le

penseur et historien Bergougnieux⁽²³⁾. La déclaration d'Abu Dhabi nous le rappelle en soulignant que l'humanité est une comme Dieu est Un. Nous sommes tous une seule famille. Chacun de nous est un tout universel, « *qui est un en tout lieu et tout entier en chaque endroit* » comme le disait Pascal⁽²⁴⁾. De grâce, je me tourne vers les politiciens pour leur dire de diminuer la tonalité de leur discours politique confessionnel et de mettre l'accent sur les valeurs communes humanistes et spirituelles. C'est là le grand bien que vous pouvez apporter à notre Liban. La tâche de la formation universitaire est une tension créatrice permanente dont la finalité est cette universalité qui n'uniformise pas, qui ne dilue pas de manière grégaire, qui n'englobe pas dans un tout indifférencié, homogène et inarticulé. L'universalité est par nature au service du particulier, du « tout-un » qui l'incarne. C'est pourquoi une culture des droits de l'homme, ouverte sur la transcendance, quelle que soit son expression religieuse, est la pierre angulaire de l'ordre politique de demain. Je fais appel à vous afin que nous puissions tous ensemble nous engager dans cette tâche salutaire (vivre-ensemble en fraternité) sans laquelle le Liban n'aura aucun sens.

Pour continuer à bâtir notre nation, nous relevons le défi, comme nous l'avons toujours fait, fidèles à notre mission, à notre confiance en Dieu, à notre foi dans nos valeurs et à notre volonté de conviction de femmes et d'hommes libres et responsables de leur destin. Sélim Abou et Samir Frangié avaient l'intention de préfacier leur anthologie par un appel à la création d'un observatoire du vivre-ensemble libanais. La déclaration du pape et de l'Imam ne peut que nous inciter à concrétiser ce projet, que je soumettrai dans les plus brefs délais au Conseil de l'Université afin de l'adopter comme l'une des réalisations de la vision de l'USJ 2025

²³⁾ Cité par Libération, le 6 septembre 2013.

²⁴⁾ Pascal, Preuves par discours I (Laf. 420, Sel. 680).

qui souligne l'importance de l'Université comme le lieu du vivre-ensemble, ce carrefour vers lequel convergent nos communautés libanaises pour se former à l'art du vivre-ensemble.

Cet art du vivre-ensemble nous ne cessons de le consolider dans notre université : en plus de certains projets pionniers comme la simulation parlementaire, les clubs des débats, le projet de l'engagement social, citoyen et solidaire de l'étudiant, évoqué l'année passée ici même, sera certifié à partir de septembre prochain, un groupe d'une douzaine de jeunes à besoins spécifiques a été intégré à notre université par l'UPT pour recevoir une formation professionnelle, un autre groupe cette fois-ci d'une douzaine de jeunes réfugiés syriens ont reçu une formation linguistique chez nous en français avant de s'intégrer à différentes institutions de l'USJ pensant ainsi contribuer modestement au relèvement de la Syrie.

Conclusion

Notre regretté recteur Jean Ducruet disait tout haut qu'« *en toute circonstance il importe que l'Université 'chemine' avec la Cité, parce qu'elle en fait partie et parce qu'il lui revient d'y assumer sa part de responsabilité à l'égard de la société et de ses étudiants et des professions auxquelles elle les prépare* »⁽²⁵⁾. Nous ne pouvons que prendre le chemin déjà tracé par nos prédécesseurs. Un ami de Ducruet, l'un des éminents juristes libanais, ancien et enseignant de la Faculté de Droit, qui vient de nous quitter, le regretté ancien ministre Sélim al Jahel, avait écrit lors du centenaire de la Faculté de Droit : « *l'apport majeur capital et fondamental de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth a été celui d'avoir réussi à répandre dans notre pays la culture de l'État de*

²⁵⁾ Cf Jean Ducruet, *L'Université et la Cité*, éditions de l'USJ, 1995.

Droit »⁽²⁶⁾. À l'orée de la célébration du 1^{er} centenaire du Grand Liban, combien nous avons besoin, en tant qu'Université Saint-Joseph de Beyrouth, mais aussi en tant qu'enseignement supérieur libanais conscient de sa mission, de transformer cette vérité historique en un projet continu pour notre quotidien et notre avenir. Combien est-ce nécessaire d'actualiser cette culture de l'État de droit et de la travailler dans les campus universitaires et dans tous les espaces publics, devenus peu nombreux, pour que le Droit, le droit de la République libanaise, l'emporte sur toutes les tentatives d'instaurer des droits particuliers et la négligence des lois communes ce qui mène à de conflits et de divisions. C'est dans cet esprit, celui de la promotion du vivre-ensemble dans le respect mutuel, de l'égalité et de l'État de Droit que nous entrons de plain-pied dans l'année du Grand centenaire du Grand Liban afin de dire notre mot le plus juste et le plus probant. Tous ensemble, formulons le vœu que les différentes manifestations à l'USJ et au Liban qui auront lieu durant l'année jubilaire puissent être réellement célébrées dans la foi en notre pays et ses valeurs et porter de bons fruits de ce bel arbre, ce Cèdre plus que centenaire qu'est le Liban des libertés et de la démocratie, de la justice et de l'égalité, de la convivialité et de la sagesse millénaire, de la résistance et de l'amour.

²⁶⁾ Cf. *l'Orient-le-Jour*, le 20 avril 2013.